

CADRE JURIDIQUE PUBLIC

Maître Ngoné NDOYE

Semestre S1, UE 4

Cours : 20h00 – 2 ECTS

L'enseignement de Cadre Juridique Public se propose de faire découvrir aux étudiants de sciences économiques un cours juridique orienté vers les notions fondamentales du droit public, l'environnement juridique de l'Etat, des Collectivités locales.

Après une détermination introductive de la notion de cadre juridique public, l'enseignement portera sur les acteurs à l'origine du cadre juridique public (1^{ère} partie : les électeurs/les élus), ensuite sur l'élaboration du cadre juridique public (2^{ème} partie : les institutions de la Ve République et leur fonctionnement) et enfin sur une analyse de principes issus du cadre juridique public (3^{ème} partie : la décentralisation/le principe de libre administration des collectivités locales/la responsabilité des personnes publiques).